

## Jeudi 17 juin 2021 / Préfecture - COVID-19

**Les services de l'État viennent de transmettre une circulaire concernant une nouvelle organisation pour la fête de la musique du 21 juin prochain.**

Suite aux nouvelles directives de la préfecture, les bars et restaurants sont autorisés à organiser des événements dans le cadre de la fête de la musique, à la condition que ces événements **respectent les gestes barrières en vigueur**.

Ainsi le préfet précise que tout public debout sera interdit. De même, les concerts amateurs improvisés restent malheureusement interdits par le préfet.

La mairie a d'ores et déjà pris contact avec les gérants des établissements afin de les informer de ces nouvelles directives. La ville de Pont-Audemer regrette les informations contradictoires de la préfecture et les difficultés d'organisation qui en résultent, mais elle mettra tout en œuvre pour accompagner les établissements souhaitant organiser des concerts.

Des informations plus précises concernant les événements organisés seront communiquées dès que possible.

Vous pouvez recevoir des informations SMS en vous inscrivant sur  
**www.ville-pont-audemer.fr**  
**sur la page d'accueil : JE M'ABONNE > ALERTE SMS**  
Un numéro vert national répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19,  
24h/24 : **0 800 130 000**.

### CONTACTS

Cabinet du Maire

Jessy Guitton 02 32 41 81 35 - [jessy.guitton@pontaudemer.fr](mailto:jessy.guitton@pontaudemer.fr)

Service COMMUNICATION Ville de Pont-Audemer

Pascaline Boulaud-Brizou 02 32 41 08 15 - [pascaline.brizou@pontaudemer.fr](mailto:pascaline.brizou@pontaudemer.fr)